

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 4^e jour du mois de septembre 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Peggy Lemieux,	directrice générale par intérim

Sous la présidence de Mme Monique Gagnon, mairesse.

Dix-huit (18) personnes étaient présentes à l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-09-355

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant au point suivant :

- Divers :
- 10.1) Signature d'une entente de transfert de propriété – tour Télus ;
 - 10.2) Nomination de la bibliothèque municipale en l'honneur de Mme Bernadette Bouchard Audet ;
 - 10.3) Acceptation d'une soumission pour la réhabilitation des puits – Honoraires professionnels – Entreprises B. Champagne Inc. ;
 - 10.4) Acceptation d'une soumission pour la réhabilitation des puits – Honoraires professionnels – SNC Lavalin ;
 - 10.5) Acceptation d'une soumission – Honoraires professionnels – Cégertec ;
 - 10.6) Acceptation d'une soumission pour les surpresseurs– Honoraires professionnels – Cégertec ;

COMMUNICATION

Aucune

CORRESPONDANCE

Une lettre de la ministre déléguée aux Transports, Mme Véronique Tremblay, nous informant qu'elle accorde une aide financière maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour le dossier no. 00027306-1-94255(02)-2018-07-23-13.

Deux lettres du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informant qu'il alloue à la Municipalité une aide financière de 5 000 \$ (x2) pour la réalisation de travaux à la station d'eau potable.

Une lettre de la ministre déléguée aux Transports, Mme Véronique Tremblay, nous informant qu'elle accorde une aide financière maximale de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour le dossier no. 00027636-1-94255(02)-2018-07-26-43.

Une lettre de la Ville de Saguenay concernant la transmission du schéma de couverture de risques sécurité incendie entré en vigueur le 6 août 2018.

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission des règlements VS-RU-2018-87 et VS-RU-2018-89 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-144 et ARP-145).

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission des règlements modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay.

LES AFFAIRES COMMENCÉES

Adoption du règlement 2018-06 ayant pour objet : « la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise »

Résolution 2018-09-356

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le règlement 2018-06 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit adopté, tel que présenté par la directrice générale par intérim.

Que le présent règlement soit adopté conformément aux dispositions de l'article 491 du *Code municipal*.

Que Mme la Mairesse et la directrice générale par intérim soient et sont autorisés à le signer séance tenante.

Que ce règlement fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Ambroise, comme portant le numéro 2018-06 intitulé règlement ayant pour objet de décréter :

- « Un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise ».

Adoption du règlement 2018-07 ayant pour objet : « La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise »

Résolution 2018-09-357

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le règlement 2018-07 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit adopté, tel que présenté par la directrice générale par intérim.

Que le présent règlement soit adopté conformément aux dispositions des articles 935, 938.0.2 et 938.1.2, du *Code municipal*.

Que Mme la Mairesse et la directrice générale par intérim soient et sont autorisés à le signer séance tenante.

Que ce règlement fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Ambroise, comme portant le numéro 2018-07 intitulé règlement ayant pour objet de décréter :

- « La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise ».

Adoption du règlement 2018-08 ayant pour objet : « Remplacement de pompes à la station de traitement de l'eau potable; remplacement de surpresseurs à la station de traitement des eaux usées; connaissance du réseau, analyse relativement à la fourniture d'eau potable et toutes activités connexes et réhabilitation des puits à la station d'eau potable; emprunt à long terme pour en payer le coût ».

Résolution 2018-09-358

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le règlement 2018-08 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit adopté, tel que présenté par la directrice générale par intérim.

Que le présent règlement soit adopté conformément aux dispositions du *Code municipal* incluant celles de la *Loi 122*.

Que Mme la Mairesse et la directrice générale par intérim soient et sont autorisés à le signer séance tenante.

Que ce règlement fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Ambroise, comme portant le numéro 2018-08 intitulé règlement ayant pour objet de décréter :

- « Remplacement de pompes à la station de traitement de l'eau potable ; remplacement de surpresseurs à la station de traitement des eaux usées; connaissance du réseau, analyse des puits, analyse relativement à la fourniture d'eau potable et toutes activités connexes; réhabilitation des puits à la station d'eau potable; emprunt à long terme pour en payer le coût ».

Modification du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018

Résolution 2018-09-359

Il est proposé par Mme Nathalie Girard

Appuyée par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise modifie le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2018 de la façon suivante;

Séance du mois d'octobre :	lundi 15 octobre 2018
Séance du mois de novembre :	lundi 19 novembre 2018
Séance du mois de décembre :	lundi 17 décembre 2018

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à procéder à la publication, à l'intérieur d'une circulaire et/ou du site internet, afin d'informer la population sur le calendrier des séances du conseil de ville.

LES AFFAIRES NOUVELLES

Acceptation d'une soumission pour l'installation d'un système de zonage pour les locaux du CPE Les Petits Cailloux

Résolution 2018-09-360

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la soumission pour l'installation d'un système de zonage pour les locaux du CPE Les Petits Cailloux présentée par FrigoTemp, du 1126, boul. Saguenay Ouest, Chicoutimi (Québec), G7J 1A6.

Que la soumission au montant de 7 929.40 \$ plus taxes applicables soit acceptée et que les sommes soient prélevées à même le fonds de roulement.

Que 50% de la facture soit soumis au CPE Les Petits Cailloux.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite soumission.

Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – appareils respiratoires

Résolution 2018-09-361

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de déposer une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Que cette demande soit pour l'achat de cylindres pour les appareils respiratoires des municipalités de Bégin, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Ambroise, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Honoré.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le mandat de responsable de projet pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif au dossier.

Demande de subvention à la MRC du Fjord du Saguenay concernant le transport collectif pour l'année 2018

Résolution 2018-09-362

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une nouvelle demande auprès du ministère des Transports pour le financement du transport collectif pour l'année 2018 couvrant la période du 1^e janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Que la Municipalité accepte et soumet l'état provisionnel des revenus et dépenses pour l'année en cours, à savoir :

Revenus

Part des usagers	2 379.00 \$
Ministère des Transports	30 260.00 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	<u>12 750.00 \$</u>
	<u>45 389.00 \$</u>

Dépenses

Contrat (minibus)	<u>45 389.00 \$</u>
	<u>45 389.00 \$</u>

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la demande de contribution financière pour le transport collectif 2018.

Autorisation de procéder à une demande d'installation d'une affiche interactive au coin des rues Simard et Brassard auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports

Résolution 2018-09-363

CONSIDÉRANT QUE la rue Simard (route 172) est une artère importante où circulent 6 500 voitures par jour et que l'intersection des rues Simard et Brassard est un secteur très prisé;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection comporte une emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et qu'une partie du terrain lui appartient également;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ambroise désire installer une affiche interactive afin d'informer la population des messages d'ordre municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nancy Larouche

APPUYÉE PAR M. Richard Labbé

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la possibilité d'installer une affiche interactive qui nous permettrait de rejoindre un maximum de résidents pour nos messages importants et pour nos activités municipales d'intérêt public.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'il est autorisé de faire de la promotion commerciale à l'endroit où nous désirons implanter l'affiche tel que demandé par des entreprises de notre secteur.

QUE la Municipalité autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ladite demande d'autorisation.

Motion de remerciement à la Municipalité de Saint-Fulgence pour le prêt d'estrades lors du gymkhana 2018

Résolution 2018-09-364

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une motion de remerciement à la Municipalité de Saint-Fulgence pour le prêt d'estrades lors du Festival western de Saint-Ambroise, qui a eu lieu du 13 au 15 juillet dernier.

Motion de remerciement à la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour le prêt d'estrades lors du gymkhana 2018

Résolution 2018-09-365

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une motion de remerciement à la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour le prêt d'estrades lors du Festival western de Saint-Ambroise, qui a eu lieu du 13 au 15 juillet dernier.

DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES

Aucune

DIVERS

Signature d'une entente de transfert de propriété – tour Télus

Résolution 2018-09-366

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la mairesse Mme Monique Gagnon et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de transfert de propriété avec Télus, séance tenante.

Nomination de la bibliothèque municipale en l'honneur de Mme Bernadette Bouchard Audet

Résolution 2018-09-367

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination de la bibliothèque municipale située dans les locaux du Complexe Socio-Culturel, ci-après nommé « Bibliothèque municipale Bernadette Bouchard Audet », le tout en considération que Mme Bernadette Bouchard Audet a été un personnage important au sein de la Municipalité de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte également la proposition d'enseignes identifiant la bibliothèque municipale Bernadette Bouchard Audet ainsi que le descriptif de l'implication de Mme Bernadette Bouchard Audet.

Acceptation d'une soumission pour nettoyage et réhabilitation des puits #4, #5 et #6 – Entreprises B. Champagne Inc.

Résolution 2018-09-368

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbé
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la soumission pour le nettoyage et la réhabilitation des puits #4, #5 et #6 tel que présentée par les Entreprises B. Champagne Inc., situées au 98, rang de la Rivière Nord, Saint-Esprit, Québec, J0K 2L0.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'adjudication dudit contrat au montant de 41 050. \$ plus taxes applicables plus les travaux d'installation de pompes seront payés au tarif horaire forfaitaire de 150 \$ de l'heure

Que ces travaux seront payés sur une base horaire, et ce, en concordance avec les tarifs de la soumission #S-01220. Le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle adoptée à la résolution 2018-09-357.

Que les sommes seront prélevées à même le règlement d'emprunt no. 2018-08.

Que les travaux font partie de la programmation des travaux du Programme TECQ 2014-2018.

Que l'adjudication dudit contrat est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 2018-08 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite soumission.

Acceptation d'une soumission pour la réhabilitation des puits – Honoraires professionnels – SNC Lavalin

Résolution 2018-09-369

Il est proposé par Mme Nathalie Girard

Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la soumission pour la réhabilitation des puits tel que présentée par SNC Lavalin, situé au 3306, boul. St-François, Jonquière, Québec, G7X 2W9.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'adjudication dudit contrat au montant 19 600. \$ plus taxes applicables et que les sommes seront prélevées à même le règlement d'emprunt no. 2018-08.

Que ces travaux seront payés sur une base horaire, et ce, en concordance avec les tarifs de la soumission, le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle adoptée à la résolution 2018-09-357.

Que les travaux font partie de la programmation des travaux du Programme TECQ 2014-2018.

Que l'adjudication dudit contrat est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 2018-08 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite soumission.

Acceptation d'une soumission pour l'approvisionnement en eau potable – Étude des solutions de captage d'eau souterraine – Cégertec

Résolution 2018-09-370

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la soumission tel que présentée par Cégertec, situé au 255, rue Racine Est, bureau 150, Chicoutimi, Québec, G7H 7L2.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'adjudication dudit contrat au montant 16 475. \$ plus taxes applicables et que les sommes seront prélevées à même le règlement d'emprunt no. 2018-08.

Que ces travaux seront payés sur une base horaire, et ce, en concordance avec les tarifs de la soumission, le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle adoptée à la résolution 2018-09-357.

Que les travaux font partie de la programmation des travaux du Programme TECQ 2014-2018.

Que l'adjudication dudit contrat est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 2018-08 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite soumission.

Acceptation d'une soumission pour le remplacement des surpresseurs– Ingénierie détaillée et services de bureau – Cégertec

Résolution 2018-09-371

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la soumission pour le remplacement des surpresseurs – Ingénierie détaillée et services au bureau, tel que présentée par Cégertec, situé au 255, rue Racine Est, bureau 150, Chicoutimi, Québec, G7H 7L2.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'adjudication dudit contrat au montant 21 745. \$ plus taxes applicables et que les sommes seront prélevées à même le règlement d'emprunt no. 2018-08.

Que ces travaux seront payés sur une base horaire, et ce, en concordance avec les tarifs de la soumission, le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle adoptée à la résolution 2018-09-357.

Que les travaux font partie de la programmation des travaux du Programme TECQ 2014-2018.

Que l'adjudication dudit contrat est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 2018-08 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite soumission.

Levée de l'assemblée

Résolution 2018-09-372

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 03 minutes.

Peggy Lemieux
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Monique Gagnon
Mairesse

Peggy Lemieux
Directrice générale par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Peggy Lemieux
Directrice générale par intérim